



⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :  
**18.12.91 Bulletin 91/51**

⑤① Int. Cl.<sup>5</sup> : **A47K 5/12**

②① Numéro de dépôt : **89400368.0**

②② Date de dépôt : **09.02.89**

⑤④ **Appareil pour la distribution d'une préparation détergente telle que savon ou analogue, en particulier savon liquide.**

③⑦ Priorité : **17.02.88 IT 1943788**

⑦③ Titulaire : **Groupement d'intérêt économique  
ELIS  
31 rue Voltaire  
F-92800 Puteaux (FR)**

④③ Date de publication de la demande :  
**23.08.89 Bulletin 89/34**

⑦② Inventeur : **Macchi Cassia, Antonio  
Via Monte Rosa 52  
Milan (IT)**

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :  
**18.12.91 Bulletin 91/51**

⑧④ Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE ES FR GB GR LI LU NL SE**

⑦④ Mandataire : **Lefebure, Gérard et al  
Office Blétry 2, boulevard de Strasbourg  
F-75010 Paris (FR)**

⑤⑥ Documents cités :  
**WO-A-81/02094  
FR-A- 2 342 701  
US-A- 4 564 127**

**EP 0 329 532 B1**

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

La présente invention concerne un appareillage pour la distribution d'une préparation détergente telle que savon ou analogue, en particulier de savon liquide, selon le préambule de la revendication 1.

Les appareils de distribution actuellement connus peuvent être subdivisés en deux grandes catégories et, en particulier, un premier type connu en tant que distributeur "à chargement libre", et un second type dénommé dans la technique spécifique, distributeur "à cartouche".

L'appareil de distribution selon la présente invention est apte à éliminer tous les inconvénients des deux catégories de distributeurs mais, de préférence, ceux qui appartiennent à la catégorie des distributeurs de la version à cartouche. Bien qu'il soit fait référence à ces derniers dans la présente description, l'invention peut être appliquée, sans mesures particulières qui ne soient pas à la portée de l'homme de l'art, aussi à des distributeurs à réservoir à chargement par le haut, fermé ou non par un bouchon.

Comme indiqué plus haut, les appareils de distribution comprennent, solidaires entre eux, la cartouche ou le conteneur de savon liquide, la pompe de distribution de savon qui a pour but de commander la décharge de celui-ci du conteneur, et une soupape de distribution grâce à quoi il est possible de régler et de graduer les doses individuelles de savon distribué.

Si l'on se réfère donc à un distributeur "à cartouche", le tout est disposé à l'intérieur d'un corps en forme de conteneur en matériau rigide, généralement en matière plastique, lequel est convenablement suspendu et fixé au mur par un moyen classique quelconque.

Une fois que la quantité de savon contenue dans la cartouche est terminée, on procède à l'ouverture du corps en forme de conteneur et on élimine tout ce qui se trouve à l'intérieur du conteneur, c'est-à-dire, la cartouche, la pompe de distribution et la soupape de régulation. Ces composants sont remplacés par un ensemble identique, dans lequel la cartouche est remplie de savon.

Une solution de ce type a été adoptée dans le but évident de réduire, tout au moins sous certains aspects, le coût du distributeur alors que, comme on le verra plus clairement par la suite, d'autres aspects continuent à rendre le coût du distributeur élevé.

Parmi les aspects qui contribuent à rendre plus économique le distributeur, on citera sa simplicité de construction qui, en particulier, le rend moins sujet à détérioration. Ce dernier avantage rend par conséquent l'entretien demandé par le dispositif quasiment nul.

Le fait donc que la pompe soit éliminée à la fin de la quantité de savon contenue dans la cartouche fait en soi que la durée d'utilisation de la pompe est assez limitée et donc que son usure éventuelle, même limi-

tée, n'influe pas sur son fonctionnement.

Un dernier aspect qui influe positivement sur le coût global du dispositif distributeur est dû au fait que la recharge dudit dispositif est facilitée, car il suffit d'enlever la cartouche, avec la pompe et la soupape qui en sont solidaires, et de monter rapidement un nouvel ensemble.

Il reste toutefois des inconvénients qui influent négativement sur le coût et la fiabilité de l'appareil de distribution d'une manière non-négligeable.

Sous un premier aspect, le coût élevé de l'ensemble cartouche-pompe de distribution-soupape de régulation constitue un inconvénient notable. En particulier, le coût de ces deux derniers composants, en plus naturellement de celui de la cartouche, en tant qu'élément essentiel du distributeur, vient se répercuter sur le coût de la dose individuelle de savon distribué.

Un autre inconvénient dérive du fait que, en particulier la pompe de distribution, mais aussi la soupape de distribution, constituent aussi un organe mécanique à pièces mobiles coopérant mutuellement, ce qui fait qu'en définitive on peut avoir de toute façon des grippages ou dommages qui interrompent la distribution de savon contenu dans la cartouche et qui demandent donc, dans tous les cas, un entretien de l'appareil de distribution.

Il faut noter aussi que la réalisation de la pompe de distribution et celle de la soupape exigent de toute façon que l'on prenne dans les chaînes de fabrication des dispositions qui, même si elles ne sont pas particulièrement complexes, s'avèrent cependant toujours essentielles et coûteuses.

Un autre inconvénient des dispositifs distributeurs conventionnels réside dans le fait que leur simplicité de construction est un fait objectivement relatif étant donné que le nombre d'éléments constituant desdits distributeurs est, de toute façon, élevé.

Les inconvénients mentionnés ci-dessus sont en partie éliminés avec les appareils distributeurs décrits dans la demande internationale de brevet WO 81/02094. Toutefois, dans l'appareil représenté sur les figures 1 et 2 de ce document antérieur, seul le socle 1 constitue un élément permanent ;

le capot 2, la plaque flexible 3 et la cartouche 4, qui est soudée en 36 au capot 2, forment un ensemble jetable. Cet appareil est donc encore relativement coûteux par rapport à un appareil où seule la cartouche de savon serait à changer lorsqu'elle est vide. En outre, la qualité de la fermeture étanche de l'appendice 30 de la cartouche 4, donc l'absence de fuite lorsque l'appareil en service est au repos, dépend en grande partie de la précision avec laquelle le capot 2 et la plaque 3 sont fabriquées. C'est en effet de cette précision que va dépendre la force avec laquelle le bossage 27 de la plaque 3 est pressé élastiquement contre le bord intérieur de l'ouverture 19 afin de pincer l'appendice 30 de la cartouche 4. D'un point de vue

du coût de fabrication, une telle précision est contradictoire avec le caractère jetable des éléments en question. De plus, l'insertion de l'appendice 30 de la cartouche 4 dans l'ouverture 19 est mal commode, car il faut tout d'abord écarter le bossage 27 du bord intérieur de l'ouverture 19, en déformant la partie inférieure élastique 21 de la plaque 3, et il faut ensuite faire passer l'appendice 30, qui est "gonflé" par le savon, à travers la fente relativement étroite ainsi obtenue.

Dans l'appareil représenté sur les figures 5 et 6 du document WO 81/02094, seule la cartouche 44 a besoin d'être remplacée quand elle est vide. Toutefois, cet appareil connu comporte encore, en plus du socle 41 et du capot 42, plusieurs pièces moulées ou mises en forme (bande de caoutchouc 60, élément de serrage 61, presseur 65 et ressort 73) qui doivent être assemblées ou fixées au capot 42 ou au socle 41. En outre, ici encore, la mise en place de la cartouche de savon 44, dans l'appareil est mal commode car, après avoir accroché la cartouche sur les ergots 48 du socle 41, il faut ensuite faire passer l'appendice 58 de la cartouche entre la bande de caoutchouc 60 et l'élément de serrage 61 en les écartant l'un de l'autre contre la force de rappel du ressort 73.

Il a été maintenant conçu, ce qui constitue l'objet de la présente invention, un appareil distributeur d'une préparation détergente, telle que savon ou analogue, en particulier savon liquide, lequel permet d'éliminer tous les inconvénients qui précèdent.

Par suite, l'un des objets principaux de la présente invention est de réaliser un dispositif distributeur de savon, en particulier de savon liquide lequel, grâce à sa conformation originale, permet l'élimination tant de la pompe de distribution que de la soupape qui y est associée. Ainsi, le dispositif, tout en étant plus économique par rapport aux dispositifs classiques, est extrêmement simplifié, de sorte que les entretiens éventuels qu'il pourrait demander, se trouvent réduits, si ce n'est directement éliminés.

A cet effet, l'appareil distributeur de l'invention est réalisé selon ce qui est indiqué dans la partie caractérisante de la revendication 1.

Une autre caractéristique du dispositif conforme à l'invention réside dans le fait que celui-ci distribue des doses prédéterminées de savon liquide grâce à des organes adéquats associés ou faisant partie intégrante de la structure du distributeur et qui, agissant mutuellement entre eux et avec la cartouche ou le conteneur de savon, provoquent la sortie hors de ce dernier desdites doses de savon prédéterminées. Le tout est commandé par un levier de manoeuvre faisant saillie du conteneur du dispositif, dont la manoeuvre comprend celle des susdits organes et, par conséquent, la décharge d'une dose à la fois de la cartouche.

Selon une autre caractéristique fondamentale du distributeur conforme à l'invention, les différentes

doses de liquide à distribuer s'accroissent par gravité au départ, en regard de l'extrémité sortie du conteneur de savon et ensuite, une fois que chaque dose a été ainsi formée dans cette zone, après une manoeuvre du levier de commande, ladite dose est éjectée du conteneur de savon liquide. Le cycle se répète ensuite pour chaque dose.

D'autres caractéristiques et avantages du dispositif distributeur de savon liquide conforme à l'invention ressortiront facilement de la structure décrite ci-dessous d'une forme de réalisation préférée, donnée à titre d'exemple. Ceux-ci peuvent être résumés par le nombre extrêmement réduit de pièces composant le dispositif qui s'avère donc d'un poids extrêmement limité, ce qui constitue des avantages, tant pour le transport que pour l'emballage dudit dispositif.

Un autre avantage dérive du fait que l'assemblage de l'ensemble du dispositif ne demande pas d'éléments de blocage tels que vis ou analogue ou, en général, d'éléments métalliques de raccordement. On élimine par conséquent totalement les phénomènes de corrosion, présents dans les dispositifs distributeurs classiques, et extrêmement dommageables.

On élimine aussi les chaînes de fabrication de la pompe de distribution et de la soupape associée, avec des réductions supplémentaires évidentes de temps et de coûts de construction du dispositif.

Les caractéristiques et les avantages du dispositif distributeur d'une substance détergente, telle que du savon, généralement du savon liquide, selon l'invention, apparaîtront de façon évidente de la description détaillée suivante d'une forme de réalisation non limitative, faite en se référant aux figures annexées, dans lesquelles :

la figure 1 est une vue de face, partiellement écorchée, de la "cartouche" ou du conteneur de savon liquide dans la position dans laquelle celui-ci est disposé dans le dispositif distributeur conforme à l'invention, ledit dispositif étant représenté, sur cette figure, uniquement pour la partie intéressante aux fins de la compréhension de l'invention,

la figure 2 est une vue de côté en coupe longitudinale du dispositif distributeur selon l'invention, au repos, c'est-à-dire avant distribution de la dose de savon,

la figure 3 est une vue latérale à échelle agrandie de la partie du dispositif distributeur selon l'invention, dans laquelle est formée la dose de savon en vue de son éjection ultérieure,

la figure 4 est une vue latérale analogue aux figures 2 et 3, représentant la phase de distribution de la dose de savon, et

la figure 5 est une vue schématique en perspective représentant un conteneur de la "cartouche" qui constitue également une réalisation de celle-ci.

Pour une compréhension globale du dispositif

distributeur selon l'invention, on se référera tout d'abord aux figures 2, 3 et 4, de manière à pouvoir décrire sommairement et, plus particulièrement, ce qui concerne l'invention, en particulier la conformation de la structure du dispositif en question.

Ledit dispositif comprend une paroi de fond 1, présentant une partie plane 1a qui permettra l'accrochage et le blocage du dispositif à une paroi. Cet accrochage de la paroi 1 pourra se faire d'une manière quelconque, connue, par exemple par des crochets de support aptes à pénétrer dans des trous appropriés prévus (et non représentés) de la partie 1a ou au moyen d'organes de fixation classiques, essentiellement plans, adhésifs sur les deux faces opposées, l'une d'elles venant adhérer et se fixer sur un mur tandis que l'autre viendra adhérer et se fixer sur la partie 1a de la paroi 1.

Ladite paroi 1 présente à la partie supérieure une partie inclinée vers la partie antérieure du dispositif, désignée par 1b, laquelle est pourvue de moyens de support et d'articulation d'un couvercle de fermeture 2 du dispositif distributeur conforme à l'invention qui est représenté sur la figure 2 avec le couvercle 2 en position de fermeture, tandis qu'il est représenté en partie en position d'ouverture, par la ligne en tirets de la même figure.

La paroi postérieure 1a du dispositif distributeur conforme à l'invention se prolonge à la partie inférieure par une seconde partie 1c, également inclinée vers la partie avant du dispositif, de sorte qu'en définitive, l'ensemble constitué par la paroi postérieure 1a et par les parties 1b et 1c, constitue un corps sensiblement en forme de C, dont les bras qui s'écartent de la paroi 1a sont légèrement divergents entre eux. Plus particulièrement, la longueur de la partie 1c de la paroi postérieure 1a est d'une longueur supérieure à celle de la partie 1. La partie 1c est pourvue, dans sa zone médiane, d'une ouverture 3 qui permet la sortie vers l'extérieur d'une partie d'un levier de commande 4, lequel est articulé à l'intérieur du dispositif distributeur. Dans ce but, la partie 1c du dispositif comprend, à l'extrémité supérieure de ladite partie 1c, une paroi fixe 5, perpendiculaire à l'extrémité supérieure de la partie 1c, à l'extrémité de laquelle est articulée, d'une manière quelconque connue, l'extrémité 4b du levier de commande 4.

Ledit levier de commande 4 comporte un bras 4c qui constituera le bras actif du levier de commande 4, lequel est disposé de telle manière que, dans l'ensemble, le levier de commande 4 a une conformation sensiblement en Y dont les bras divergents 4a et 4c, sont de longueur différente. En particulier, le bras 4a dont la longueur est la plus grande, fait saillie à l'extérieur du dispositif distributeur conforme à l'invention et sera actionné par l'utilisateur.

Le dispositif conforme à l'invention comprend, associé au levier de commande 4, une paroi intermédiaire 6 qui, ainsi qu'on l'expliquera plus clairement

par la suite, est déformable de façon limitée pour permettre la mise en pratique de l'idée de solution conforme à l'invention et, en définitive, le fonctionnement du dispositif qui en fait l'objet.

La paroi intermédiaire 6 est attachée le long d'un de ses bords, en particulier le bord postérieur 6a, à la paroi postérieure 1a du dispositif conforme à l'invention et cette attache est réalisée de manière connue, par une fixation essentiellement par enclenchement, pourvue également de moyens élastiques connus tels que par exemple une lame élastique non représentée qui retient dans la position désirée la paroi intermédiaire 6 pour permettre aux zones 8 et 9 de celle-ci une déformation pendant le fonctionnement du dispositif.

Comme on peut le noter, en particulier sur les vues latérales en coupe 2, 3 et 4, mais comme on le voit également sur la figure 1, sur la paroi intermédiaire 6, il est ménagé une partie ou languette, sensiblement rectangulaire 8, qui présente un degré élevé de déformabilité élastique permettant de l'amener de la position initiale de repos représentée par la ligne en trait continu de la figure 2, dans deux positions de travail, représentées également par des lignes continues sur les figures 3 et 4. Cette déformation de la partie ou languette 8 de la paroi intermédiaire 6 est réalisée par la manoeuvre du levier de commande 4, en particulier par engagement de l'extrémité de la branche 4c du levier de commande 4 sur ladite languette 8. A cet égard, le levier de commande 4 présente trois positions actives, la première desquelles, qui est la position de repos, étant représentée par la ligne continue sur la figure 2, tandis que la seconde position pour la fermeture de l'extrémité d'entrée de l'appendice terminal de la cartouche ou du sachet, est représentée toujours par une ligne continue dans la figure 3 et la troisième, de compression de la zone de l'appendice de la cartouche contenant la dose de savon, est représentée sur la figure 4.

Le levier de commande 4 accomplit une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre pour amener la partie ou languette 8 de la paroi intermédiaire 6 en contact avec la surface intérieure du couvercle 2, dans la zone 2a, après une rotation toujours dans le sens des aiguilles d'une montre, pour comprimer l'appendice de la cartouche contre l'intérieur du couvercle 2, dans la zone 2a.

Cet aspect de l'invention va être décrit maintenant en précisant en outre que l'on fait référence en particulier aux figures 2, 3 et 4, mais en tenant compte également de la figure 1, après avoir au préalable expliqué la conformation des autres moyens qui coopèrent avec l'extrémité de sortie du savon du conteneur et qui collaborent avec les premiers moyens décrits plus haut, constitués par la languette 8 actionnée par le levier de commande 4 et coopérant avec la susdite zone de sortie du savon du conteneur.

Les autres moyens mentionnés plus haut sont

constitués, dans la forme de réalisation illustrée, par la partie terminale 9 de la paroi intermédiaire 6 qui se trouve disposée en face du dessus du bord d'extrémité de la paroi 1c du conteneur 1 du distributeur.

Comme on peut le voir, en particulier sur les figures annexées, le conteneur de savon liquide est essentiellement un sac 10 de matière plastique souple, rempli complètement de savon liquide 11, visible dans les zones du conteneur 10 où le matériau a été enlevé. Le conteneur 10 présente, à l'extrémité supérieure, à l'extérieur de la zone de soudure 12 qui ferme le conteneur, une paire de trous 13 au moyen desquels ledit conteneur est fixé à deux parties en saillie 14 de la partie 1b de la paroi 1 du conteneur du distributeur.

Le conteneur 10 est disposé essentiellement en position verticale et, à proximité de son extrémité inférieure, il s'appuie sur la paroi intermédiaire 6, comme représenté de façon plus détaillée sur les figures 2, 3 et 4. En particulier, la paroi du couvercle 2, à proximité de son extrémité inférieure 2a, se replie vers la partie antérieure du distributeur, de sorte qu'elle se trouve ainsi sensiblement parallèle au plan de la paroi intermédiaire 6, à laquelle il fait face.

Ainsi, le conteneur 10 prend, dans sa zone 10a, de largeur notablement inférieure à celle de la partie restante du conteneur 10, une forme sensiblement aplatie qui constituera essentiellement une chambre dans laquelle seront formées et d'où seront éjectées les différentes doses de savon liquide.

De cette manière, l'extrémité inférieure du conteneur 10, qui présente, comme il en résulte en particulier de la figure 1, une forme sensiblement ramassée, vient à se trouver disposée entre la partie terminale 9 de la paroi intermédiaire 6 et le bord terminal de la partie 2a du couvercle 2. En position de repos, représentée sur la figure 2, les deux parties terminales 9 et 2a, mentionnées plus haut, ferment l'extrémité de sortie.

Ainsi, la dose de savon liquide qui se trouve dans la partie terminale 10a du conteneur 10 ne peut sortir du conteneur. Cette condition est celle que l'on peut définir comme la condition de repos du distributeur, position dans laquelle le levier de commande 4 se trouve dans la position représentée sur la figure 2, dans laquelle l'extrémité de sa branche 4c est déga-  
gée de la languette 8.

Le savon liquide 11 coule à l'intérieur de la chambre délimitée, dans la partie 10a du conteneur 10, par la seule action de la gravité. La partie ou languette 8 se trouve dans la position représentée sur la figure 2, dans laquelle elle n'exerce aucune action sur la paroi inférieure du conteneur 10, en particulier à son extrémité inférieure 10a, ce qui fait que cette paroi appuie simplement sur la paroi intermédiaire 6 du conteneur du dispositif conforme à l'invention.

La première position de travail du levier de commande 4 est représentée sur la figure 3, où l'on peut voir que ledit levier a effectué, sous l'effet d'une

action manuelle de la part de l'utilisateur, une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre dans la direction de la flèche F, d'un angle prédéterminé et d'une valeur telle que l'extrémité de la branche 4c du levier de commande 4 soit entrée en contact avec la languette 8 et l'ait amenée dans la position représentée sur ladite, figure dans laquelle elle provoque la fermeture de la zone 10a du conteneur 10 vers le haut, c'est-à-dire vers la partie supérieure du conteneur 10 qui se trouve "séparé" de la chambre 10a, comme expliqué par la suite.

La languette ou partie 8 de la paroi intermédiaire 6 du dispositif effectue ensuite une rotation supplémentaire dans le sens des aiguilles d'une montre, correspondant à une rotation supplémentaire du levier de commande 4. Ceci constitue la seconde position du levier de commande 4, qui provoque une compression de la chambre 10a du conteneur 10, illustrée sur la figure 4. Cette action détermine une poussée du savon contenu dans la partie terminale 10a du conteneur 10, avec tendance de celui-ci, par suite, à sortir de l'extrémité terminale du conteneur, indiquée par 20. A cet égard, en faisant référence en particulier à la figure 1, on peut noter que l'extrémité terminale 20 qui est essentiellement une portion en forme de canal du conteneur 10, est initialement fermée par une partie amovible par fracture ou découpage 21 quand le conteneur 10 est mis en place dans le dispositif comme représenté sur la figure 2, ladite partie amovible 21 étant fracturée ou découpée de manière à libérer ainsi l'extrémité terminale 20 de distribution.

En regard de la partie en forme de canal 20, la cartouche présente une seconde paire de trous 13a ayant une fonction analogue à celle des trous 13, pour le blocage de la cartouche 10 sur le conteneur.

L'une des caractéristiques fondamentales du dispositif selon l'invention est le fait que la paroi intermédiaire 6, pourvue des deux parties 8 et 9 qui collaborent à la formation d'une chambre destinée à recevoir une dose et à l'éjection de celle-ci, est dotée, en regard de la partie 8, d'une partie repliée 22, convexe en direction de la paroi interne du couvercle 2. La partie repliée 22 forme sensiblement une nervure, de sorte que, comme représenté sur la figure 3, lorsque le levier de commande 4 provoque la rotation de la partie 8, la nervure 22 vient fermer le passage du savon, du conteneur 10 à la chambre 10a. On peut noter en fait sur la figure 3 que la partie repliée ou nervure 22 qui s'étend sur toute la largeur de la partie 10a du conteneur 10, provoque la séparation de la zone 10a de la partie supérieure de la cartouche 10 qui s'appuie contre la surface interne du couvercle 2, dans la zone 2a qui fait ici opposition à l'action de la nervure 22. Le passage qui était précédemment ouvert (de largeur H) quand le levier de commande 4 se trouvait dans la position de repos représentée sur la figure 2, se trouve ainsi fermé maintenant.

L'action combinée de la partie 8, actionnée directement par le levier de commande 4, et de la partie 9, permet la formation d'une dose de savon liquide dans la chambre 10a quand le levier de commande 4 se trouve dans la position représentée sur la figure 2. La distribution de la dose s'effectue quand le levier de commande 4 est amené, par une rotation supplémentaire dans le sens des aiguilles d'une montre (toujours dans le sens de la flèche F) dans la seconde position de travail représentée sur la figure 4.

La partie 8 continue à fléchir sous la poussée du bras 4c du levier 4, jusqu'à venir totalement en appui contre la face interne du couvercle 2, dans la zone 2a. Le savon contenu dans la zone 10a sort du canal 20, qui s'ouvre sous la pression du savon, lequel fait fléchir la partie 9 en l'écartant de la partie terminale du couvercle 2 (détail agrandi de la figure 4).

Le fonctionnement du dispositif conforme à l'invention s'avère à ce stade évident et extrêmement simple mais on en reprend ici, par la suite, uniquement pour des raisons de clarté, les points fondamentaux.

Supposons avoir déjà positionné le conteneur de savon liquide 10 dans la position représentée sur la figure 1, c'est-à-dire avec la partie supérieure (trou 13) accrochée à la paroi postérieure 1 du conteneur et la partie terminale 10a de ce dernier appuyée sur la paroi intermédiaire 6 et accrochée à sa partie inférieure par l'intermédiaire des trous 13a, sur des ergots, non représentés, prévus sur la paroi intermédiaire 6, plus précisément à côté de sa partie 9, car cette dernière partie doit pouvoir se déplacer par rapport au plan de la paroi intermédiaire 6.

La zone 10a de la cartouche 10 se remplit par gravité. La fermeture du couvercle 2 du distributeur ferme le canal 20 de la cartouche 10 entre ledit couvercle et la partie 9 de la pièce 6.

Une fois que la partie amovible 21 a été détachée, le distributeur est prêt pour l'emploi. Le levier de commande 4 se trouve en position de repos (figure 2) et la chambre 10a est remplie de savon. Le savon ne peut sortir du conteneur 10 étant donné que la partie 9 de la paroi intermédiaire 6 appuie sur la partie terminale du couvercle 2, ce qui ferme le canal 20.

Si l'on désire à ce stade obtenir la distribution d'une dose de savon liquide du distributeur, il suffit d'amener le levier de commande 4, par sa manoeuvre, dans la position représentée sur la figure 3, dans laquelle il a provoqué simultanément le soulèvement et la rotation de la partie ou languette élastique déformable 8, tandis que la nervure 22 va fermer le passage du conteneur 10 à la chambre 10a; en poursuivant sa rotation, la languette 8 comprime la partie 10a, remplie de savon. En même temps, sous l'effet de la pression du savon, la partie 9 de la paroi intermédiaire 6, qui fait face à l'extrémité terminale 2a du couvercle 2, fléchit en s'écartant de la partie terminale du couvercle 2, ce qui par suite ouvre le canal 20

et permet la distribution de la dose de savon désignée par 25.

A ce stade, le levier de commande 4 est relâché et revient en position de départ grâce à l'action de la partie 8 qui tend, élastiquement, à revenir dans la position de départ représentée sur la figure 2. En même temps, la partie 9 vient refermer l'extrémité terminale 20 du conteneur 10, de sorte que l'on peut donc avoir à nouveau la formation d'une dose suivante de savon dans la chambre 10a étant donné que les deux parois opposées du conteneur 10 qui avaient été mises en contact par la nervure 22 contre le couvercle 2 dans la zone 2a sont maintenant séparées l'une de l'autre.

Le cycle se répète de façon identique à chaque distribution d'une dose et on peut facilement noter que l'ensemble des parties 8 et 9, conjointement avec la nervure 22, coopérant alternativement avec les deux parties d'entrée et de sortie de la chambre 10a du conteneur 10, remplacent avantageusement la pompe de distribution et la soupape associée des dispositifs de distribution classiques.

Les avantages du dispositif en question apparaissent de façon évidente si l'on fait particulièrement référence également au préambule de la présente description.

Il faut surtout noter avant tout que le cycle opératoire décrit plus haut, pour la distribution d'une dose prédéterminée de savon, se répète de façon identique pour chaque dose. Il est essentiellement précisé que les phases opératoires du cycle ne se répètent pas dans le même ordre durant la phase de distribution et celle de retour du levier de commande 4 en position de repos. Il est rappelé plus précisément, comme indiqué plus haut, que le levier de commande 4 a trois positions opérationnelles qui, pour la distribution d'une dose de savon, sont adoptées dans l'ordre suivant :

1 — repos (figure 2),

2 — première rotation dans le sens de la flèche F (figure 3) et fermeture ou "séparation" de la chambre 10a contenant la dose à distribuer de la partie supérieure restante du conteneur 10, par l'action de la partie incurvée ou nervure 22 qui rapproche l'une de l'autre les deux parois opposées du conteneur 10, en les repoussant contre la paroi interne du couvercle 2 du dispositif distributeur,

3 — rotation supplémentaire dans le sens les aiguilles d'une montre, dans la direction de la flèche F, du levier de commande 4 (figure 4), jusqu'à amener la partie ou languette 8 contre la paroi du conteneur 10 qui venait s'appuyer précédemment sur la paroi intermédiaire 6, pour la repousser contre la paroi interne du couvercle 2 du dispositif distributeur. L'opération de pression exercée au cours de cette phase et l'ouverture simultanée du conduit en forme de canal 20 au

moment du déplacement de la partie 9, provoque la distribution de la dose.

Le rétablissement du dispositif distributeur dans les conditions initiales s'effectue en répétant les phases décrites plus haut dans le sens inverse des précédentes et, dans ce sens, elles seront numérotées de 3 à 1 avec le signe prime. Le rétablissement s'effectue comme suit :

3' — repositionnement de la partie 9 dans la position de la figure 3 et fermeture du conduit en forme de canal 20 lors d'une première rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (dans le sens inverse de celui de la flèche F) du levier de commande 4. Il faut noter que lors de cette phase opératoire, la chambre 10a est vide étant donné que la dose de savon vient d'être distribuée,

2' — rotation supplémentaire dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (toujours contraire au sens de la flèche) du levier de commande 4, jusqu'à ce qu'il soit ramené dans la position de la figure 3, dans laquelle la nervure 22 sépare encore la chambre 10a de la partie supérieure du conteneur 10', et empêche l'entrée du savon dans ladite chambre 10a. En poursuivant la rotation du levier de commande 4 dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, la nervure 22 et la paroi avec laquelle elle est en contact s'écartent de la paroi opposée du conteneur 10, ce qui rétablit le passage mentionné plus haut, de largeur H, au travers duquel le savon s'écoule, par gravité, dans la chambre 10a, jusqu'à ce qu'elle soit remplie,

1' — rotation finale, toujours dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (contraire au sens de la flèche F), jusqu'à ramener le levier de commande 4 dans la position de la figure 2, qui est la position finale de repos.

Comme on peut le voir en particulier sur les figures 1 à 4, il est inséré sur la partie terminale de la languette 9 un petit bloc de matière élastique, telle que par exemple caoutchouc ou analogue, désigné par 40, lequel a pour fonction de contribuer à la fermeture parfaite du conduit en forme de canal 20, pour éviter les pertes de savon, telles que par exemple l'écoulement goutte à goutte dudit savon lorsqu'il n'y a pas distribution de celui-ci.

Le dispositif conforme à l'invention est enfin doté de moyens pour régler la course et, plus précisément, l'angle de rotation du levier de commande 4, pour pouvoir modifier la quantité de savon des doses individuelles.

Lesdits moyens sont constitués par un petit bloc en matériau rigide 41, fixé de façon amovible et réglable sur la partie interne de la branche 1c de la paroi 1 du dispositif de distribution, dont une partie fait saillie par l'ouverture 3 dans laquelle tourne le bras de commande 4a du levier de commande 4. La longueur

du bloc 41 qui fait saillie à l'intérieur de ladite ouverture, en raison de ce qu'elle peut être modifiée, assurera la modification en conséquence de l'angle de rotation du levier de commande 4, qui pourra être augmenté ou diminué.

Il est représenté sur la figure 5, schématiquement, un élément en forme de boîte 42, essentiellement parallélépipédique, qui présente à la partie antérieure une zone amovible 43, le tout constituant un habillage pour la cartouche de savon. Ainsi, cette dernière pourra être vendue en dotant l'élément en forme de boîte 42 de représentations ornementales éventuelles, aptes à communiquer un aspect esthétique agréable audit habillage. En enlevant la partie 43, par exemple par découpage ou analogue, comme cette dernière est partiellement séparée du conteneur par une zone d'affaiblissement adéquate, à partir de cette ouverture que l'on est parvenu à créer, on pourra faire sortir facilement la partie 10a de la cartouche 10.

Le dispositif distributeur sera pourvu à cette fin, à l'intérieur, de supports ou analogue, sur lesquels viendra s'appuyer l'habillage 42 qui maintenant ne réclamera plus la nécessité de prévoir les trous 13 étant donné que ce sera ledit habillage qui supportera la cartouche 10.

Quand la quantité de savon contenue dans la cartouche 10 sera épuisée, on procèdera à son enlèvement et on jettera l'habillage contenant la cartouche vide et on procèdera à la mise en place d'un autre.

Il est clair enfin que des variantes et (ou) modifications pourront être apportées au dispositif conforme à l'invention, sans que celles-ci sortent du cadre de l'invention telle qu'elle est définie par les revendications qui suivent.

La variante la plus connue est celle réalisée par un dispositif distributeur de savon à chargement utilisant le même concept inventif du chargeur à cartouche décrit plus haut. En d'autres termes, il s'agirait simplement de remplacer la cartouche 10 par un conteneur pouvant être chargé par le haut avec du savon liquide et où celui-ci serait rigide, en appliquant sur son fond un tube profilé comme la chambre 10a, pourvue des extrémités 20 et 21. Toute la partie restante du distributeur est inchangée.

Une autre variante remarquable concerne des moyens pour varier la quantité des doses individuelles de savon qui, dans la forme de réalisation décrite plus haut, sont constitués par de petits blocs amovibles 41. On pourrait, en variante, disposer des moyens de réglage de la rotation de la languette 8 et, par suite, l'aplatissement dans son ensemble de la chambre 10a. Ceux-ci seraient, par exemple, disposés sur la paroi 6, latéralement à la languette 8, avec laquelle ils agiraient mutuellement.

Une autre variante concerne le petit bloc élastique d'étanchéité 40 qui pourrait être par contre disposé sur une partie rentrante adéquate de la partie

terminale du couvercle 2, de laquelle il ferait saillie, en venant en contact avec le conduit 20.

Une autre variante ou modification possible du dispositif conforme à l'invention concerne, d'une façon générale, le type de liquide qu'il est en mesure de distribuer et qui pourrait être non du savon liquide, mais un autre liquide quelconque possédant essentiellement les mêmes caractéristiques.

## Revendications

1. Appareil pour la distribution d'une préparation détergente, telle que savon ou analogue, en particulier de savon liquide, appareil dans lequel le savon est contenu dans un réservoir rechargeable ou scellé en forme de "cartouche", lequel est pourvu à une extrémité d'un conduit en forme de canal pour l'éjection de doses prédéterminées de savon liquide, ledit réservoir étant logé dans une enveloppe généralement en matériau rigide, comprenant une paroi de fond pour fixer ledit conteneur à une paroi, et un couvercle de fermeture ouvrable, monté sur ladite paroi de fond, caractérisé en ce que le conteneur (1, 2) de la cartouche (10) présente, en regard de la partie terminale inférieure (10a) de la cartouche (10), une paroi intermédiaire (6) qui s'étend sensiblement parallèlement aux parties terminales inférieures (1c, et 2a) de la paroi de fond (1) et du couvercle de fermeture (2) en position de repos de l'appareil de distribution, l'une des deux parois de la cartouche (10) étant en appui, à proximité de sa partie terminale inférieure (10a), contre ladite paroi intermédiaire (6), cette dernière étant pourvue d'une languette ou d'une partie élastiquement déformable (8) au moins, dont la partie supérieure se raccorde à la partie restante de la paroi intermédiaire (6), par l'intermédiaire d'une partie repliée ou nervure (22) présentant une convexité du côté de la partie terminale inférieure (10a) de la cartouche (10), ladite paroi intermédiaire (6) présentant en outre, en regard du conduit en forme de canal (20) de la cartouche (10) d'où l'on fait sortir les doses de savon, une autre partie ou languette (9), également déformable élastiquement, sur laquelle s'appuie une partie du conduit en forme de canal (20), la partie ou languette déformable (9) étant maintenue en contact avec ledit conduit (20) par l'extrémité inférieure du couvercle de fermeture (2) appliquée sur l'extrémité inférieure de la paroi de fond (1) de l'enveloppe contenant la cartouche (10), étant prévu enfin un levier de commande (4) lequel fait partiellement saillie de l'enveloppe contenant la cartouche (10) à travers une ouverture (3) de ladite enveloppe, ledit levier de commande (4) présentant, à l'intérieur de l'enveloppe, deux parties ou branches, respectivement (4b, 4c), au moyen de la première desquelles le levier (4) est monté pivotant sur l'enveloppe contenant la cartouche (10), tandis que par sa seconde branche (4c)

ledit levier de commande (4) est apte à entrer en contact avec ladite partie ou languette (8) mentionnée ci-dessus de la plaque intermédiaire (6).

2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le réservoir de savon ou cartouche (10) est disposé à l'intérieur de l'enveloppe en forme de conteneur, essentiellement verticalement et que le conduit en forme de canal (20) de ladite cartouche (10) est disposé à l'extrémité inférieure de ladite enveloppe, de laquelle il fait partiellement saillie pour la distribution des doses de savon.

3. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux parties de paroi opposées de la cartouche (10) disposées à proximité de la partie ou languette (8) de la paroi intermédiaire (6) et de la partie (2a) du couvercle de fermeture (2) définissent une chambre (10a) destinée à être remplie avec une quantité de savon liquide correspondant à une dose, ledit savon descendant de la cartouche (10) vers la chambre (10a) par gravité quand le levier de commande (4) est en position de repos, c'est-à-dire que sa branche (4c) est dégagée de la partie ou languette (8) de la paroi intermédiaire (6), ce qui fait que celle-ci se trouve en position éloignée de la paroi opposée de la cartouche (10) et, simultanément, que le conduit en forme de canal (20) de la cartouche (10) est fermé par l'action de la pression exercée par l'extrémité inférieure du couvercle (2) sur la seconde languette ou partie élastique (9) de la paroi intermédiaire (6).

4. Appareil selon la revendication 3, caractérisé en ce que le levier de commande (4) présente trois positions opérationnelles, dont la première est une position de repos tandis que les deux autres sont obtenues par deux rotations successives dans la même direction dudit levier (4), de sorte que sa branche (4c) s'applique contre la partie élastique ou languette (8) de la paroi intermédiaire (6), pour commander deux rotations successives, la première d'entre elles correspondant à la fermeture de la chambre (10a) vers la partie supérieure de la cartouche (10), de manière à interrompre le flux de savon vers ladite chambre, tandis que la seconde correspond à l'application complète de la languette ou partie élastique (8) contre la paroi opposée de la chambre (10a), ladite languette ou partie élastique (8) exerçant une action de pression sur ladite chambre (10a) avec, en conséquence, le déplacement de la seconde languette ou partie élastique (9) et l'ouverture du conduit en forme de canal (20) pour la distribution de la dose de savon.

5. Appareil selon la revendication 4, caractérisé en ce que lorsque la dose de savon contenue dans la chambre (10a) a été distribuée, le levier de commande (4) est ramené dans la position initiale de repos par deux rotations successives équivalentes, en direction opposée à la précédente, à la première desquelles correspond un déplacement en sens

inverse de la seconde languette ou partie élastique (9), avec fermeture du conduit en forme de canal (20), tandis que la seconde correspond à l'éloignement des parois opposées de la chambre (10a) et au rétablissement du passage de savon à la partie supérieure de la cartouche (10) dans la chambre (10a), pour le remplissage de ladite chambre (10a) par une nouvelle dose de savon.

6. Appareil selon les revendications 4 et 5, caractérisé en ce que la paroi intermédiaire (6) présente, en regard de l'extrémité de la languette ou partie élastique (8) qui la relie à la paroi intermédiaire (6), une partie transversale (22) repliée, assimilable à une nervure qui, dans la seconde position opérationnelle du levier de commande (4) vient appuyer sur l'une des deux parois de la chambre (10a) pour l'amener en contact avec la bande correspondante de la partie de paroi opposée.

7. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que sur la pièce (9) ou à l'intérieur de la partie terminale du couvercle (2), il est appliqué un petit bloc essentiellement élastique (40), prévu pour fermer le conduit en forme de canal (20) de façon étanche.

8. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'à l'extrémité du conduit en forme de canal (20) de la cartouche (10) il est appliqué une bande (21), amovible par exemple par rupture, quand la cartouche doit être utilisée.

9. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le réservoir (10), lorsqu'il est du type à cartouche non rechargeable, est logé dans un corps sensiblement en forme de boîte (42), lequel présente une zone amovible (43) vers la partie antérieure, par laquelle sortent la chambre (10) et le conduit en forme de canal (20) pour être disposés sur la paroi (6) et fixés à des ergots de l'enveloppe au moyen de trous (13a).

10. Appareil selon la revendication 9, caractérisé en ce que l'enveloppe en forme de conteneur de l'appareil présente une console de support adéquate à laquelle est fixé le corps essentiellement en forme de boîte (42), contenant la cartouche (10).

## Claims

1. Apparatus for the distribution of a detergent preparation, such as soap or the like and in particular liquid soap, in which the soap is contained in a refillable reservoir or is sealed in the form of a "cartridge", which is provided at one end with a channel-shaped pipe for the ejection of predetermined liquid soap doses, said reservoir being located in a generally rigid material envelope, comprising an end wall for fixing said container to a wall and an openable sealing cover mounted on said end wall, characterized in that the container (1, 2) of the cartridge (10) has, facing the lower terminal portion (10a) of the cartridge (10), an

intermediate wall (6) extending substantially parallel to the lower terminal portions (1c, 2a) of the end wall (1) and the sealing cover (2) in the inoperative position of the distributing apparatus, one of the two walls of the cartridge (10) bearing, in the vicinity of its lower terminal portion (10a), against said intermediate wall (6), the latter being provided with an elastically deformable part or tongue (8), whereof the upper portion is connected to the remaining portion of the intermediate wall (6), via a folded down portion or rib (22) having a convexity on the side of the lower terminal portion (10a) of the cartridge (10), said intermediate wall (6) also having, facing the channel-shaped pipe (20) of the cartridge (10) from which are ejected the soap doses, another elastically deformable part or tongue (9), on which bears a portion of the channel-shaped pipe (20), the deformable tongue or part (9) being kept in contact with said pipe (20) by the lower end of the sealing cover (2) applied to the lower end of the end wall (1) of the envelope containing the cartridge (10), whilst there is also a control lever (4), which partly projects from the envelope containing the cartridge (10) through an opening (3) in said envelope, the control lever (4) having within the envelope two portions or branches, respectively (4b, 4c) and by means of the first of which the lever (4) is mounted so as to pivot on the envelope containing the cartridge (10), whilst by its second branch (4c) said control lever (4) is able to come into contact with said tongue or part (8) of the intermediate plate (6).

2. Apparatus according to claim 1, characterized in that the soap reservoir or cartridge (10) is located within the container-like envelope, essentially vertically and that the channel-shaped pipe (20) of said cartridge (10) is disposed at the lower end of said envelope, which partly projects for the distribution of soap doses.

3. Apparatus according to claim 1, characterized in that the two opposite wall portions of the cartridge (10) located in the vicinity of the tongue or part (8) of the intermediate wall (6) and the portion (2a) of the closing cover (2) define a chamber (10a) for filling with a liquid soap quantity corresponding to one dose, said soap descending from the cartridge (10) towards the chamber (10a) by gravity when the control lever (4) is in the inoperative position, i.e. its branch (4c) is freed from the part or tongue (8) of the intermediate wall (6), so that the latter is in a position remote from the opposite wall of the cartridge (10) and simultaneously the channel-like pipe (20) of the cartridge (10) is sealed by the action of the pressure exerted by the lower end of the cover (2) on the second tongue or elastic part (9) of the intermediate wall (6).

4. Apparatus according to claim 3, characterized in that the control lever (4) has three operating positions, whereof the first is an inoperative position, whilst the two others are obtained by two successive rotations in the same direction of said lever (4), in

such a way that its branch (4c) is applied to the elastic part or tongue (8) of the intermediate wall (6) in order to control two successive rotations, the first of them corresponding to the closing of the chamber (10a) towards the upper part of the cartridge (10), so as to interrupt the soap flow towards said chamber, whilst the second corresponds to the complete application of the elastic part or tongue (8) to the opposite wall of the chamber (10a), said elastic part or tongue (8) exerting a pressing action on said chamber (10), so that the second tongue or elastic part (8) is moved and the channel-shaped pipe (20) is opened in order to distribute the soap dose.

5. Apparatus according to claim 4, characterized in that when the soap dose contained in the chamber (10a) has been distributed, the control lever (4) is brought into the initial inoperative position by two successive equivalent rotations, in the direction opposite to the preceding one and to the first of which corresponds a reverse displacement of the second tongue or elastic part (9) with the closing of the channel-like pipe (20), whilst the second corresponds to the moving apart of the opposite walls of the chamber (10a) and the restoration of the soap passage in the upper part from the cartridge (10) into the chamber (10a) for the filling of said chamber (10a) by a new soap dose.

6. Apparatus according to claims 4 and 5, characterized in that the intermediate wall (6) has, facing the end of the tongue or elastic part (8) connecting it to the intermediate wall (6), a transverse, folded down portion (22), which can be likened to a rib and which in the second operational position of the control lever (4) bears on one of the two walls of the chamber (10a) to bring it into contact with the corresponding strip of the opposite wall portion.

7. Apparatus according to claim 1, characterized in that to the part (9) or to the interior of the terminal portion of the cover (2) is applied a small, essentially elastic block (40) for tightly sealing the channel-like pipe (20).

8. Apparatus according to claim 1, characterized in that to the end of the channel-like pipe (20) of the cartridge (10) is applied a strip (21), which can be detached e.g. by breaking, when the cartridge has to be used.

9. Apparatus according to claim 1, characterized in that the reservoir (10), when it is of the non-refillable cartridge type, is located in a substantially box-shaped body (42), which has a zone (43) detachable towards the front portion and through which pass the chamber (10) and the channel-like pipe (20) for placing on the wall (6) and for fixing to lugs of the envelope by means of holes (13a).

10. Apparatus according to claim 9, characterized in that the container-like envelope of the apparatus has an adequate support bracket to which is fixed the essentially box-shaped body (42) containing the cartridge (10).

## Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Spenden eines Reinigungsmittels, wie Seife oder ähnliches, insbesondere flüssige Seife, worin die Seife in einem wiederauffüllbaren oder in "Kartuschenform" verschlossenen Behälter enthalten ist, der an einem Ende mit einer Leitung in Kanalform für die Abgabe von vorbestimmten Dosen an flüssiger Seife versehen ist, wobei der Behälter in einem aus im allgemeinen steifen Material bestehenden Gehäuse liegt, das eine Hinterwand zum Befestigen des Containers an einer Wand und einen an der Hinterwand angebrachten, öffnungsfähigen Verschlußdeckel umfaßt, dadurch gekennzeichnet, daß der Behälter (1, 2) der Kartusche (10) bezüglich des unteren Endteils (10a) der Kartusche (10) eine Zwischenwand (6) aufweist, die sich deutlich parallel zu den unteren Endteilen (1c und 2a) der Hinterwand (1) und des Verschlußdeckels (2) in Ruhstellung der Spendevorrichtung erstreckt, wobei eine der beiden Seitenwände der Kartusche (10) in der Nähe ihres unteren Endteils (10a) gegen die Zwischenwand (6) gestützt ist, wobei letztere mit einer Lasche oder wenigstens einem elastisch verformbaren Teil (8) versehen ist, dessen oberer Teil mit dem verbleibenden Teil der Zwischenwand (6) verbunden ist, mittels eines umgefalteten Teils oder einer Rippe (22), die eine Wölbung der Seite des unteren Endteils (10a) der Kartusche (10) darstellt, wobei die Zwischenwand (6) außerdem, bezüglich der Leitung in Kanalform (20) der Kartusche (10), aus der die Seifenportionen austreten, ein anderes Teil oder eine ebenfalls elastisch verformbare Lasche (9) aufweist, auf die sich ein Teil der Leitung in Kanalform (20) stützt, wobei das verformbare Teil oder die Lasche (9) in Kontakt mit der Leitung (20) durch das untere Ende des Verschlußdeckels (2), der an dem unteren Ende der Hinterwand (1) des die Kartusche (10) enthaltenden Gehäuses angebracht ist, gehalten wird, wobei schließlich ein Bedienungshebel (4) vorgesehen ist, der teilweise aus dem die Kartusche (10) enthaltenden Gehäuse durch eine Öffnung (3) des Gehäuses hervorsticht, wobei der Bedienungshebel (4) im Inneren des Gehäuses zwei Teile oder Arme aufweist, (4b) bzw. (4c), wobei durch den ersten von diesen der Hebel (4) schwenkbar an dem die Kartusche (10) enthaltenden Gehäuse angebracht ist, während durch seinen zweiten Arm (4c) der Bedienungshebel (4) mit dem Teil oder der oben erwähnten Lasche (8) der Zwischenplatte (6) in Kontakt treten kann.

2. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Seifenbehälter oder die Kartusche (10) im Inneren des Gehäuses in Behälterform, im wesentlichen vertikal angebracht ist und, daß die Leitung in Kanalform (20) der Kartusche (10) am unteren Ende des Gehäuses liegt, aus dem diese teilweise für das Spenden der Seifenportionen hervor-

steht.

3. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die beiden entgegengesetzten Seitenwandteile der Kartusche (10), die in der Nähe des Teils oder der Lasche (8) der Zwischenwand (6) und des Teils (2a) des Verschußdeckels (2) angebracht sind, eine Kammer (10a) definieren, die dazu bestimmt ist, daß sie mit einer Portion entsprechenden Menge an flüssiger Seife gefüllt wird, wobei die Seife aus der Kartusche (10) in die Kammer (10a) durch die Schwerkraft austritt, wenn der Bedienungshebel (4) in Ruhestellung ist, das heißt, daß sein Arm (4c) von dem Teil oder der Lasche (8) der Zwischenwand (6) losgelöst ist, was bedeutet, daß dieser sich in der Position befindet, die von der der Kartusche (10) gegenüberliegenden Wand entfernt ist und gleichzeitig, daß die Leitung in Kanalform (20) der Kartusche (10) durch Druckausübung vom unteren Ende des Deckels (2) auf die zweite Lasche oder den elastischen Teil (9) der Zwischenwand (6) geschlossen ist.

4. Vorrichtung nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß der Bedienungshebel (4) drei Betriebspositionen aufweist, worin die erste eine Ruhestellung ist, während die beiden anderen durch zwei aufeinanderfolgende Drehungen in gleicher Richtung des Hebels (4) erhalten werden, derart, daß sein Arm (4c) sich gegen den elastischen Teil oder die Lasche (8) der Zwischenwand (6) wendet, um zwei aufeinanderfolgende Drehungen zu steuern, wobei die erste einem Schließen der Kammer (10a) gegen den oberen Teil der Kartusche (10) entspricht, derart, daß der Seifenfluß in diese Kammer unterbrochen wird, während die zweite der vollständigen Anwendung der Lasche oder des elastischen Teils (8) auf die der Kammer (10a) gegenüberliegende Wand entspricht, wobei die Lasche oder das elastische Teil (8) einen Druck auf die Kammer (10a) ausübt mit der Folge des Verschiebens der zweiten Lasche oder des elastischen Teils (9) und der Öffnung der Leitung in Kanalform (20) zum Spenden der Seifenportion.

5. Vorrichtung nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß, wenn die in der Kammer (10a) enthaltene Seifenportion gependet worden ist, der Bedienungshebel (4) in die Ausgangsruhestellung durch zwei aufeinanderfolgende gleiche Drehungen, in entgegengesetzter Richtung zur vorhergehenden, zurückgebracht wird, wobei der ersten ein Verschieben in entgegengesetzter Richtung der zweiten Lasche oder des elastischen Teils (9) entspricht mit einem Schließen der Leitung in Kanalform (20), während der zweiten das Entfernen der Wände, die der Kammer (10a) gegenüberliegen, und der Wiederherstellung eines Durchgangs für die Seife vom oberen Teil der Kartusche (10) in die Kammer (10a) entspricht, um die Kammer (10a) mit einer neuen Seifenportion zu füllen.

6. Vorrichtung nach den Ansprüchen 4 und 5,

dadurch gekennzeichnet, daß die Zwischenwand (6) bezüglich des Endes der Lasche oder des elastischen Teils (8), das sie mit der Zwischenwand (6) verbindet, ein transversales umgefaltetes Teil (22) aufweist, das einer Rippe gleichgestellt werden kann, die in der zweiten Betriebsposition des Bedienungshebels (4) auf eine der beiden Seitenwände der Kammer (10a) drückt, um diese in Kontakt mit dem entsprechenden Bereich des Teils der gegenüberliegenden Wand zu bringen.

7. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß auf dem Stück (9) oder im Inneren des Endteils des Deckels (2) ein kleiner, im wesentlichen elastischer Block (40) angebracht ist, um die Leitung in Kanalform (20) dicht zu schließen.

8. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß am Ende der Leitung in Kanalform (20) der Kartusche (10) ein Bereich (21) angebracht ist, der beispielsweise durch Zerreißen lösbar ist, wenn die Kartusche verwendet werden muß.

9. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Behälter (10), wenn er vom Typ einer nicht wiederauffüllbaren Kartusche ist, in einem Körper mit deutlicher Schachtförmigkeit (42) liegt, der eine gegen den vorderen Teil lösbare Zone (43) aufweist, durch den die Kammer (10) und die Leitung in Kanalform (20) austreten, um auf der Wand (6) angebracht und an Haken des Gehäuses mittels Löchern (13a) befestigt zu werden.

10. Vorrichtung nach Anspruch 9, dadurch gekennzeichnet, daß das Gehäuse in Behälterform der Vorrichtung eine passende Trägerauflage aufweist, an der der im wesentlichen schachtförmige Körper (42), der die Kartusche (10) enthält, befestigt ist.



